

<p style="text-align: center;">SEANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017</p>

L'an deux mille dix-sept, le douze septembre à vingt heures trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. DAVIAU Patrice Maire.

Etaient présents : M DAVIAU Patrice, Mme CHASLES Marie-Annick, M JAMAIN Wilfrid, M POUPLIN Thierry, M SOREAU Marc, Mme AVENTIN Marina, Mme BRUNEAU Nathalie, Mme DAILLIERE Sylvie, Mme HUET Lydia, Mme DESLOGES Claudie, M DESMARRES Bruno, M VERGER Mickaël

Etaient excusés avec bon pour pouvoir : M GERLAND André à Mme BRUNEAU Nathalie
M THARREAU Cyril à Mme AVENTIN Marina,

Secrétaire de séance : Mme HUET Lydia

Observations au compte rendu de la dernière réunion :

Mme CHASLES fait part que la durée hebdomadaire du poste crée en CDD pour l'animation des TAP et de la garderie périscolaire ainsi que la surveillance de la cantine a été portée à 17 h 30 au lieu de 19 h initialement prévu. En effet, la durée hebdomadaire d'un CDD ne peut excéder 17 h 30.

Le solde des heures sera donc payé en heures complémentaires.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part de la démission du Conseil Municipal de M OLIVIER Philippe.

Celui-ci explique sa décision pour des raisons de déménagement sur une autre commune.

Monsieur le Maire explique que M OLIVIER n'avait pas obligation de démissionner puisque c'est la situation de l' élu au moment des élections qui compte.

Monsieur le Maire fait part qu'il respecte ce choix et que sa lettre de démission a donc été notifiée à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire.

VOTE D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT POUR LE SICTOM

Monsieur le Maire fait part que M OLIVIER était délégué suppléant au SICTOM et qu'il convient donc de le remplacer ; Mme DESLOGES est titulaire.

M DAVIAU est élu à 13 voix pour. M DAVIAU s'est abstenu.

PERSONNEL COMMUNAL : AVENANT CDD

Mme CHASLES fait part qu'une personne initialement prévue pour la surveillance de la cantine s'est désistée la veille de la rentrée scolaire.

Par conséquent, elle propose d'établir un avenant au CDD de Mme GROSBOIS Carine afin de modifier sa durée hebdomadaire de travail qui passerait de 12 h à 17 h 30 ; celle-ci étant intéressée par ce supplément d'heures.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour, donne son accord pour modifier la durée hebdomadaire de travail de Mme GROSBOIS Carine de 12 h à 17 h 30 par un avenant à son CDD.

Mme CHASLES présente ensuite l'organisation de la cantine, de la garderie périscolaire et des TAP.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

M le Maire rappelle que chaque élu a reçu en amont le projet de rapport annuel sur service de l'assainissement collectif 2016.

M le Maire en fait une lecture rapide.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
DECIDE de mettre en ligne les rapports validés sur le site
www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

QUESTIONS DIVERSES

➤ M SOREAU fait part qu'il a rencontré M MIGNOT de la CCALS pour l'élagage et le broyage des bernes. Il précise qu'il n'y aura pas de participation financière demandée à la commune de Marcé. Ces travaux débuteront prochainement.
Il rappelle que les élus sont invités à partager l'apéritif au banquet des aînés du dimanche 8 octobre 2017.

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal :
- jeudi 12 octobre 2017 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.